

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENNEC EN DATE DU 30 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente Mars, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

**Membres en exercice** : 15

**Étaient Présents** : Gilbert LE VAILLANT, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Joële GERVAISE, Carole LAURENT, Alain BOIN, Jean-Marc LE SAINT, Sonia DOLHEM, Christine LE ROY,

**Absents** : Serge LE GOFF, Thierry ROGER, Aurélie LE GONIDEC, Damien LEVÊQUE, Loïc LE CALVEZ,

**Absents excusés** :

Michel LOZAHIC donne procuration à Christine LE ROY

**Secrétaire de séance** : Joële GERVAISE,

### **1 – Approbation des procès-verbaux des 08 décembre 2021, 03 février et 03 mars 2022**

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité

### **2 – Informations de Monsieur le Maire**

Monsieur le maire signale que son collègue Guy CONNAN maire de Ploézal a été victime d'une agression physique dans le cadre de sa fonction d' élu et demande que le conseil municipal lui apporte un soutien sans faille. Accord unanime des élus présents.

#### ***1 - Rencontre le 9 avril prochain avec les associations locales***

Objectifs : échanger pour élaborer les animations d'été et le marché de Noël

Les élus y sont conviés dans la salle de la mairie.

#### ***2 - Fêtes patronales et inauguration du monument aux morts***

La commémoration du centenaire de notre monument aux morts, aura lieu le jour des fêtes patronales, le dimanche 26 juin à 11h15

La cérémonie pourrait se dérouler au monument après la messe avec un dépôt de gerbe et une prise de parole suivie d'un rappel historique détaillé de l'histoire de ce monument par le président de Racines et Patrimoine. Nous nous sommes rencontrés il y a plusieurs jours et nous nous sommes mis d'accord sur cette répartition des tâches

Cérémonie suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

#### ***3 - Réunion en mairie avec Guingamp Habitat et l'EPFB***

Objectif : Faire le point sur le site LE PACHE et plus globalement sur les moyens à mettre en œuvre pour développer les logements sociaux ainsi que les logements adaptés aux personnes âgées.

Engagements de Guingamp Habitat :

- Demande de permis pour créer deux logements à l'angle de la Providence dès 2022 pour des constructions en 2023.
- Mise à l'étude de l'aménagement de l'espace disponible sur la Providence

#### ***4 - Projet de Goas Vilinic***

Réunion de travail sur site avec le SDE pour déterminer l'emplacement des supports d'éclairage public en concertation avec les riverains.

Réunion de travail ce matin même pour ajuster notre projet de maison sonore qui pourrait subir des modifications sous couvert de l'acceptation préalable de l'architecte des bâtiments de France

Signatures pour achats de parcelles de terre auprès de la voie ferrée : à Madame LE GUESCLOU d'une part et à GPA d'autre part. Objectif de cette acquisition : créer des emplacements de stationnement en contrepartie de l'interdiction d'accès aux véhicules à l'entrée du chemin de halage.

Début des investigations avec le cabinet d'études pour le tracé d'une liaison douce entre Pontrieux et le chemin de halage.

Démarrage de la collecte des informations sur la pêche au saumon, le chemin de halage et plus globalement, la vie dans l'environnement du site Goas Vilinic.

Appel à toutes les personnes de bonne volonté pour nous aider à garder cette mémoire : inscriptions auprès de Annie et de Alain ou directement auprès du secrétariat de la mairie.

#### ***5 - Equipement de l'ASTROLABE***

L'essentiel des équipements intérieurs a été acquis dans de bonnes conditions financières grâce notamment à l'implication de Thierry

#### ***6 - Acquisition des terrains devant accueillir l'atelier communal***

L'atelier communal, projet programmé pour 2023 pourrait être engagé dès 2022 avec des plans et la demande de permis notamment. Notre situation financière le permettant, nous y avons inscrit une première enveloppe d'investissements dès le budget de 2022.

Plus de 7 000 m<sup>2</sup> sont ainsi disponibles ;

Cette acquisition devrait permettre une extension de l'Espace Sports et Loisirs.

#### ***7- Remise du prix de fleurissement***

Elle a eu lieu au Conseil Régional de Rennes, le jeudi 24

#### ***8 - Informations sur un appel à projets pour le développement des équipements sportifs***

Au moment de la présentation des investissements je proposerai une délibération pour répondre à cet appel à projet sous la forme de création de deux terrains de Padel. Pourquoi je souhaite installer deux terrains de Padel sur la commune.

Le maire développe ses différents arguments et les contraintes qui s'y attachent.

#### ***9 - Les animations de la commune en relation avec la municipalité***

M le Maire fait part de ses rencontres avec différentes associations en vue des notamment des différentes animations communales avec participation de la commune pour le chapiteau, les tables....

#### ***10 - Quelles animations cet été et à Noël ?***

Une exposition est envisagée, la forme reste à préciser.

Le maire émet l'hypothèse d'une exposition ultérieure d'ornements religieux dans l'église.

#### ***11 - Opération AVELO***

Annonce d'une étude pour la création d'une liaison douce entre Pontrieux et le chemin de halage.

Etude avec le cabinet ING

Dossier à valider avant le 22 mars

#### ***12 - Œuvre d'art de Goas-Vilinic***

La commande a été actée et l'artiste démarre sa construction : délai 5 à 6 mois et cette œuvre d'art fait partie intégrante du dossier de DETR 2022 déposé en début d'année.

Le maire actera la construction sous condition que le reste à charge ne dépasse pas 20 000 €.

Il annonce par ailleurs avoir obtenu une subvention exceptionnelle actée par le président de la région Bretagne : montant 6 000 €

### **3 – Subventions**

Monsieur le Maire énumère les associations de la commune qui sollicitent une subvention au titre de l'année 2022.

Jean-Paul LE CALVEZ suggère d'attendre le versement d'une subvention à l'association des anciens combattants tant qu'il n'y a pas de président.

### **4 – Durée d'amortissement des subventions d'équipement**

La durée d'amortissement est fixée à 10 ans.

### **5 – Occupation du domaine public**

Monsieur le Maire sollicite un loyer revalorisé de l'indice ICC pour occupation du domaine public sans autorisation préalable.

### **6 - Investissements**

#### Avenant n°1 – LE BIHAN – Menuiseries extérieures

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°1, concernant les travaux de réhabilitation du bar restaurant l'Astrolabe, - lot n°5 : Menuiseries extérieures. Ce marché est détenu par l'entreprise Marc LE BIHAN, pour un montant de marché initial égal à 37 000,00 € HT.

Le montant des travaux s'élève à 2 647,00 € HT ce qui porte le nouveau marché à 39 647,00 € HT. Accord du conseil.

#### Travaux de voirie

Des travaux de réfection sont nécessaires sur les chemins ruraux de Coadic, Kerpuns et Kermenguy.

Trois entreprises ont été sollicitées, le marché est confié à l'ETA LE CALVEZ Cyril et Loïc pour un montant de 9 200,00 € HT soit 11 040,00 € TTC.

#### Acquisition d'ordinateurs pour les services administratifs

Les ordinateurs du service administratif deviennent obsolètes, il devient nécessaire de les remplacer.

Monsieur le Maire présente le devis de la société IMS, pour un montant de 3 246,50 € HT soit 3 895,80 € TTC.

La société IMS propose aussi un contrat de maintenance annuel à 700,00 € HT. Ce contrat de maintenance comprend le matériel informatique de la Mairie et celui de l'école.

#### Acquisition d'une herse

Monsieur le Maire présente un devis de la société KABELIS pour l'acquisition d'une herse avec un kit de désherbage. Le coût d'acquisition est de 8 979,48 € TTC.

#### Investissements sportifs

Le maire signale qu'il souhaite répondre à l'appel à projet de l'Agence National du Sport dans l'hypothèse de la création de deux terrains de Padel couverts. Ce sport est en pleine expansion et il n'existe aucun terrain public dans le département. Il sollicite l'accord du conseil pour établir un dossier de subvention. L'étude et la présentation du projet sont à établir et seront présentés ultérieurement au conseil, sous condition de l'accord de la subvention.

## 7 – Marché de réhabilitation thermique de la salle polyvalente et des salles de classe

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été nécessaire de lancer un deuxième appel d'offres concernant ce marché, et que malgré cela, tous les lots ne sont pas pourvus. Il énonce les différents lots pourvus, les sociétés ainsi que le montant des devis :

N° du lot	Désignation	Entreprise	Offre entreprise
Lot n°03	I.T.E	L'HENORET	22 039,58 € HT
Lot n°04	Couverture et bardage - Zinc – Etanchéité et désenfumage	Erwan ROPERS	145 660,52 € HT
Lot n°06	Menuiseries intérieures, extérieures – Protection - Bardage	MOTREFF	29 196,26 € HT
Lot n°07	Revêtement de sol - Peinture	MARJOT Peinture	19 733,89 € HT
	<b>TOTAL HT</b>		<b>216 630,25 € HT</b>

Après en avoir délibéré, l'assemblée, valide l'attribution des différents lots et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

## 8 – Approbation des comptes administratifs 2021

- **Budget communal** :

Fonctionnement

Dépenses : 750 955,96 €

Recettes : 1 036 137,98 €

Investissement

Dépenses : 432 238,95 €

Recettes : 880 777,80 €

- **Budget Port** :

Fonctionnement

Dépenses : 3 524,53 €

Recettes : 2 220,85 €

Investissement

Dépenses : 632,50 €

Recettes : 579,33 €

- **Budget régie Transport scolaire**

Fonctionnement

Dépenses : 3 243,00 €

Recettes : 3 121,00 €

Investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

- **Budget lotissement la Providence (54100)**

Fonctionnement

Dépenses : 12 052,59 €

Recettes : 12 202,59 €

Investissement

Dépenses : 19 980,52 €

Recettes : 11 726,91 €

- **Budget lotissement 'l'Astrolabe'**

Fonctionnement

Dépenses : 36 220,83 €

Recettes : 45 135,12 €

Investissement

Dépenses : 35 944,61 €

Recettes : 35 944,61 €

- **Budget Locaux commerciaux**

Fonctionnement

Dépenses : 1 371,58 €

Recettes : 9 558,35 €

Investissement

Dépenses : 352 782,87 €

Recettes : 427 366,67 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les comptes administratifs pour l'exercice 2021 :

- **Budget communal**

CA : VOTANTS : 10 / POUR : 10

- **Budget port**

CA : VOTANTS : 10 / POUR : 140

- **Budget régie transport scolaire**

CA : VOTANTS : 10 / POUR : 10

- **Budget lotissement (54100)**

CA : VOTANTS : 10 / POUR : 10

- **Budget lotissement de l'Astrolabe**

CA : VOTANTS : 10 / POUR : 10

## **9 – Approbation des comptes de gestion 2021**

L'ensemble des conseillers municipaux approuvent les comptes de gestion du percepteur pour l'exercice 2021.

## **10 – Affectation des résultats**

### **Commune**

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 285 182,02 €, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	750 955,96
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	1 036 137,98
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	285 182,02
D - Résultats N - 1 reporté (002)	0,00
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>285 182,02</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
A - Dépenses d'investissement	432 238,95
B - Recettes d'investissement	880 777,80
RBI -Résultat brut de la section d'investissement	448 538,85
C - Résultats N - 1 reportés (001)	-476 485,78
<b>D - Déficit d'investissement D001</b>	<b>-27 946,93</b>
Solde des restes à réaliser d'investissement	
A - Dépenses engagées non mandatées	229 150,00
B - Recettes restant à réaliser	211 600,00
E - Besoin de financement	-17 550,00
Excédent de financement	
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	<b>-45 496,93</b>
<b>REPRISE RNF = G + H</b>	<b>285 182,02</b>

<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>285 182,02</b>
<b>2) H = Report en fonctionnement R002</b>	<b>0,00</b>

### **11 – Vote des taux**

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2021 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,54 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,53 %

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation hormis celle des résidences secondaires. La commune perçoit le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Fixe les taux des taxes fiscales pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,53 %

### **12 – Vote des budgets primitifs**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions budgétaires 2022 pour le budget communal et les budgets annexes.

Budget communal : celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 065 744,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 1 601 176,93 €.

Budget port : celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 7 250,00 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 1 194,06 €.

Budget régie transport scolaire : celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 8 838,22 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 0 €.

Budget lotissement la Providence : celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 12 243,92 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 44 889,64 €.

Budget lotissement l'Astrolabe : celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 179 022,51 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 35 958,45 €.

Budget locaux commerciaux : celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 15 990,57 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 178 514,00 €.

Fin de séance